

Délibération

2 août 1903.

Place du chapeau à cornes.

Session ordinaire d'août 1903.

L'an 1903, le dimanche 2 août, à 2 heures après midi, le conseil municipal de la commune de Valenton, régulièrement convoqué par lettres individuelles en date du 25 juillet dernier, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Charles Lanher, Maire pour tenue de la session ordinaire d'août autorisée par arrêté préfectoral en date du 1^{er} juillet 1903.

Présents, Messieurs : Foucher Georges, Château Jean, Trempu Joseph, A. Edeline, E. Duchesne, H. Curet, H. Lainé, A. Barot, C. Lanher Maire.

Absents régulièrement convoqués, Messieurs :
Laroche François adjoint, et C. Jourdain n'ayant pas
donné motif de leur absence.

Monsieur Lefrançois décédé.

Monsieur G. Foucher, élu secrétaire de cette
session.

Le Conseil reçoit de la commission des bâtiments
communaux, par la voix de Monsieur Edeline, rapport
sur les deux questions.

2) Etablissement de la place du chapeau à cornes.

Le Conseil accepte le projet de la commission des
bâtiments communaux, concluant à l'établissement de
cette place avec murs de soutènement (Voir l'architecte
pour réduction du devis).

Vote du Conseil pour établissement de la place :

Avec murs : 6 voix (décision arrêtée)

Sans murs 3 voix.

Les membres de la commission des bâtiments
communaux sont chargés par le Conseil de se rendre
compte dès le début des travaux, et de concert avec

l'architecte, du travail à exécuter strictement nécessaire.

Acceptation de la commission de surveillance du travail à effectuer :

Scrutin, 2 abstentions - Votants 7.

Oui : 7

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.